Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
21/05/2013	21/05/2013	2013-0646

1. Intitulé du projet

creation d'un lotissement de 37 lots à Aix Noulette - Rue de la Zeffe

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Sia Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Nathalie Roussel - Directeur Département Programmes

RCS / SIRET : Douai B 045 550 258 | Forme juridique : SA HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°6d n 33	Route d'un longueur inférieure à 3 kilomètres Superficie du terrain 32 506 m² Surface de plancher 7 200 m² SHON<10 000 m² --> Projet non soumis à la catégorie 33

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un lotissement de 37 lots libres de

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement situé sur le territoire d'aix noulette
L'aménagement projeté couvre une superficie d'environ 3.25 hectares.
Il sera accessible depuis la Rue de la Chapelle et la Rue de la Zeffe
Le terrain s'inscrit au PLU de la commune d'aix noulette en Zone 30NA.
Le site est encadré:
Au nord par des habitations et des terrains agricoles
A l'est par la route d'arras et l'autoroute A26
Au sud par la Rue de la Zeffe et quelques habitations
A L'ouest par la rue de la Chapelle avec quelques habitations
Le projet a pour ambition d'équiper et d'aménager un terrain en vue de permettre la construction de nouveaux logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une première phase de travaux est nécessaire pour viabiliser le lotissement
Cette première phase permettra de réaliser l'assainissement pour le rejet des eaux usées sur le collecteur présent Rue de la Zeffe.
La forme de la voiries est mis en place
Les eaux pluviales seront infiltrées par l'intermédiaire de puits d'infiltration.La MISE sera consultée dans le cadre du dossier.
Les réseaux secs Erdf, Grdf, France Telecom, Réseau cablé,Eaux potable sont réalisées lors cette phase.
Une fois les constructions achevéesles travaux de finition des voiries, trottoir et aménagement paysager(noues) pourront être mis en oeuvre.
Au Sud/Sud Ouest de la parcelle, un large parc sera réalisé, il accueillera un verger. La liaison piétonne entre la Rue de la chapelle et le Nord Est de a parcelle sera réalisé par l'intermédiaire d'un Mail.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une association syndicale sera créer pour assurer l'entretien des ouvrages entre la réalisation des travaux et la rétrocession de l'assainissement au gestionnaire (CALL)
L'éclairage public sera rétrocédé par l'ASL à la commune.
Le parc paysager et la voirie sera rétrocéder à la commune d'Aix Noulette.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	32 506 m²
Surface de plancher au règlement de lotissement SHON<10 000m²	7 200 m²
Longueur des voiries envisagées (hors piétonnier)	510 ml
Nombres de stationnement sur voirie	18 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Aix noulette

Rue de la Zeffe

Coordonnées géographiques[1] Long. 2 ° 42 ' 35 " est Lat. 50 ° 25 ' 33 " nord

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Propriété Sia Habitat - Libre d'occupation
Zonage PLU: 30Na

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** X **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT Lens Liévin - Henin Carvin
PLU : Zonage 30Na

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	A noter qu'une ZNIEFF de Type 1 se situe à proximité de la commune d'aix noulette. Cependant, le site ne se situe pas à l'intérieur de la zone
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Autoroute A26; Catégorie 1 , Secteur affecté 300m --> Un merlon a été mis en place comme écran acoustique

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Séisme: Zone sismicité 2
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	il s'agit d'un zone d'habitat pour laquelle les risques de pollution sont faibles et les eaux de ruissellement relativement de bonne qualité. Le projet accueillera un parc paysager composé d'un verger et d'un bosquet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur une parcelle Sia habitat libre d'occupation agricole
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Autoroute A26 à proximité Catégorie 1 Ecran acoustique existant (Merlon)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet d'habitat pour laquelle les risques de pollution accidentelle sont faibles.
Des risques de pollution peuvent néanmoins subsister en phase réalisation c'est pour cette raison que les installations de chantier mais surtout celle relative au stockage du carburant et l'entretien des engins, seront protegées contre tout risque d'infiltration. Les produits usés seront récupérer et évacuées (recueil des huiles de vidandes...)
Lors de l'exploitation l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien seront prescrit afin de ne pas toucher aux milieux vulnérables. Les déchets de coupes des végétaux traités devront être systématiquement ramassés et évacués.
La conception des ouvrages et le suivi de l'exécution sera assuré par un BET VRD - Cabinet Profil ingénierie.
La conception des espaces paysagers sera assuré par l'entreprise Bonnet , les végétaux mis en place seront locales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à DOUAI le, 17/05/2013

Signature

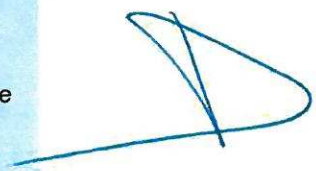

Annexe 2 Plan de situation

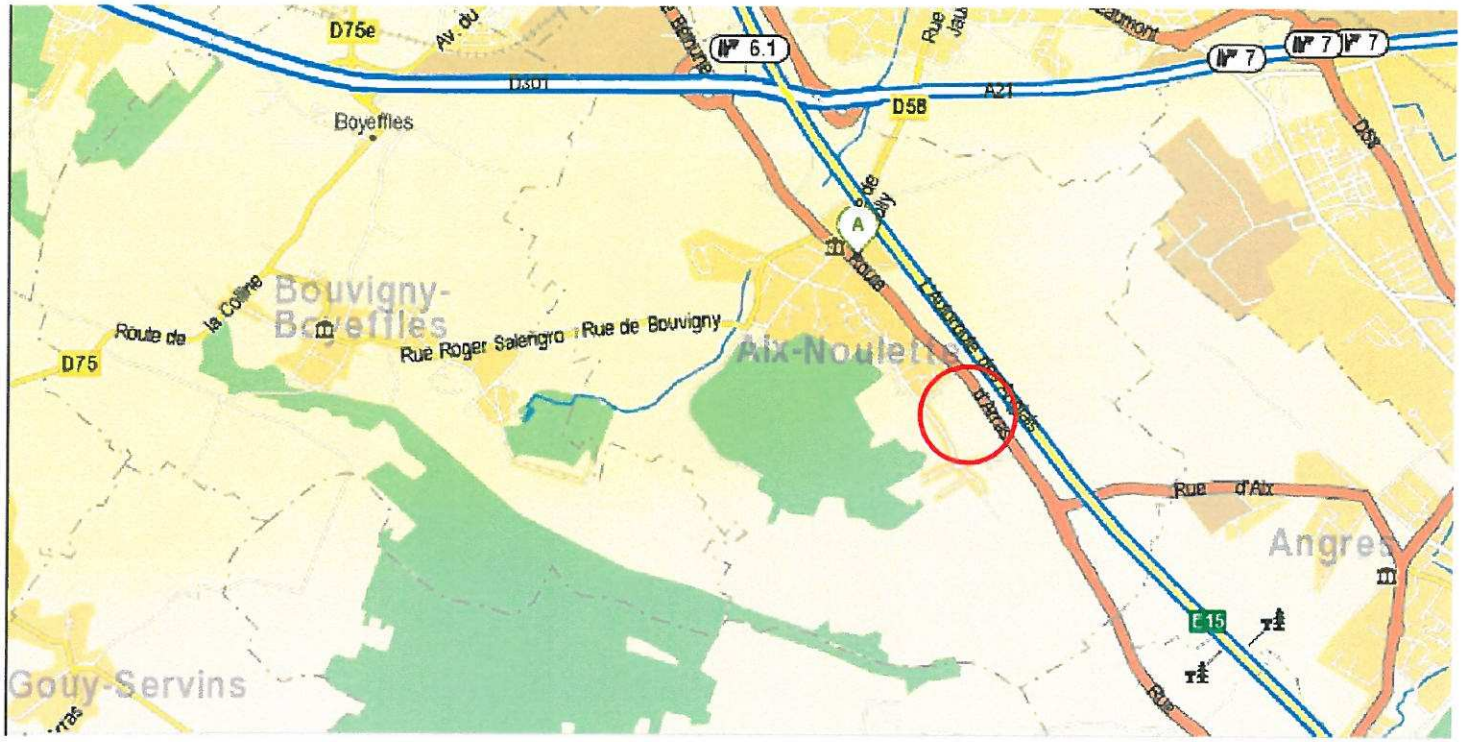

Annexe 3 Reportage photographique

PA 6 (Mars 2013)

Aix Noulette ***rue de la Chapelle et rue Zeffe*** **37 LOTS LIBRES** **Etude d'impact**		**SIA** **67 Avenue des potiers** **59 506 Douai** sia habitat	**ZETHOS ARCHITECTES** 4, avenue de la Créativité 59650 Villeneuve d'Ascq Tel : 03 20 98 73 51 Fax : 03 20 45 94 83 e-mail : zethos@orange.fr ZETHOS CABINET D'ARCHITECTES	**PROFIL INGENIERIE** 12, rue Harald Stammbach BP 10093 59443 Wasquehal Cedex Tel : 03 28 36 73 10 PROFIL INGÉNIERIE AMÉNAGEMENT URBAIN **BONNET PAYSAGISTE** 37, rue du 8 Mai 1945 62240 Montigny en Gohelle Tel : 03 21 13 82 92
Photos du projet dans son environnement proche	3			

PA 7a (Mars 2013)

PA 7b (Mars 2013)

Aix Noulette ***rue de la Chapelle et rue Zeffe*** **37 LOTS LIBRES** **Etude d'impact**		**SIA** **67 Avenue des potiers** **59 506 Douai** sia habitat	**ZETHOS ARCHITECTES** 4, avenue de la Créativité 59650 Villeneuve d'Ascq Tel : 03 20 98 73 51 Fax : 03 20 45 94 83 e-mail : zethos@orange.fr ZETHOS CABINET D'ARCHITECTES	**PROFIL INGENIERIE** 12, rue Harald Stammbach BP 10093 59443 Wasquehal Cedex Tel : 03 28 36 73 10 PROFIL INGÉNIERIE AMÉNAGEMENT URBAIN BONNET ENTREPRISE PAYSAGISTE **BONNET PAYSAGISTE** 37, rue du 8 Mai 1945 62240 Montigny en Gohelle Tel : 03 21 13 82 92
Photos du projet dans son environnement lointain	3			

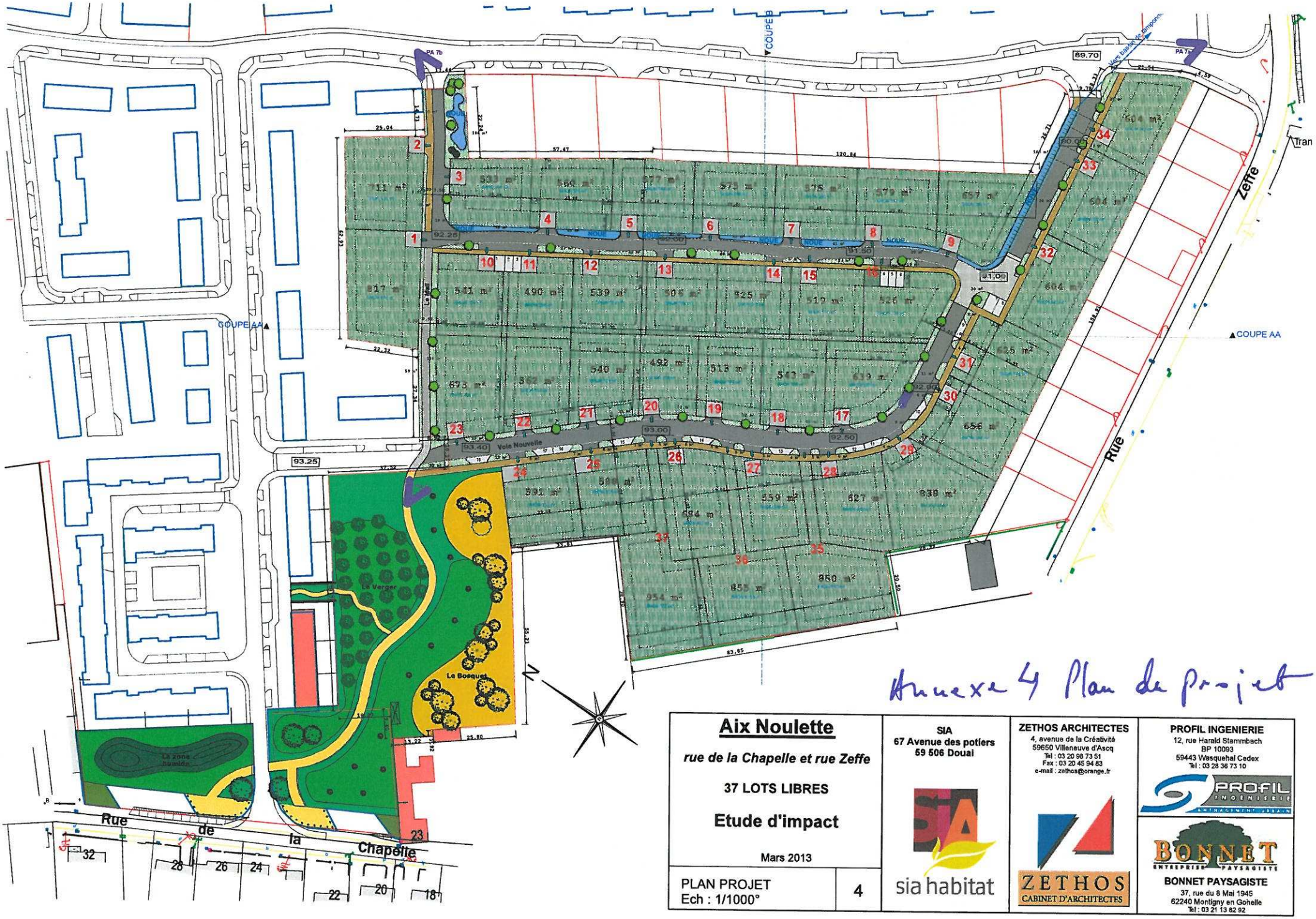

Annexe 4 Plan de projet

Aix Noulette

rue de la Chapelle et rue Zeffe

37 LOTS LIBRES

Etude d'impact

Mars 2013

PLAN PROJET
Ech : 1/1000°

4

SIA
67 Avenue des potiers
59 506 Douai

sia habitat

ZETHOS ARCHITECTES
4, avenue de la Créativité
59650 Villeneuve d'Ascq
Tel : 03 20 98 73 51
Fax : 03 20 45 94 83
e-mail : zethos@orange.fr

ZETHOS
CABINET D'ARCHITECTES

PROFIL INGENIERIE
12, rue Harald Stammbach
BP 10093
59443 Wasquehal Cedex
Tel : 03 28 36 73 10

PROFIL INGENIERIE

BONNET PAYSAGISTE
37, rue du 8 Mai 1945
62240 Montigny en Gohelle
Tel : 03 21 13 62 92